



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

APPEL D'OFFRES

Réfection de la chaussée – Rue des Massonnais – TP-202407-084

La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson demande des soumissions pour des travaux de réfection de chaussée de la rue des Massonnais (longueur approximative de 450m). Les travaux incluent la l'élargissement et la réfection de la chaussée, le remplacement de ponceaux ainsi que l'amélioration du drainage et d'autres travaux connexes.

Les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SÉAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SÉAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Seules seront considérées les soumissions présentées par des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou dans les territoires visés par les accords applicables et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libre échange canadien (ALEC).

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées portant la mention "SOUMISSION – Réfection de la chaussée – Rue des Massonnais # TP-202407-084 et reçues **avant 15 h le 4 septembre 2024** au Service du greffe, au 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (Québec) J0T 1L0. Elles seront ouvertes publiquement immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil de la Ville, à sa seule discrétion, et la Ville ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, le 7 août 2024


Par Me Marie-Pier Pharand, pour
Judith Saint-Louis
Greffière
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, directrice générale adjointe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'appel d'offres public ci-haut à compter du 7 août 2024 au journal Accès, au SEAO et, sur le site Internet municipal et, tel que prévu au règlement # 145-2020 adopté le 16 mars 2020, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.


Me Marie-Pier Pharand, avocate

Ce : 7 août 2024